

AR Prefecture

006-210601365-20250910-2025100906-DE
Reçu le 16/09/2025
Publié le 16/09/2025

**MAIRIE DE SOSPEL**

Affaire n°6

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE SOSPEL****SEANCE DU 10/09/2025****L'AN DEUX MIL VINGT CINQ ET LE DIX SEPTEMBRE A 20H30***Délibération 2025-10-09-06*

Le Conseil Municipal de cette Commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Mario LORENZI, Maire

	Présent(e)	Absent(e)	Procuration		Commentaires
			Donnée	Nom du Mandataire	
Jean-Mario LORENZI	x				
Christophe BRUNENGO	x				
Eliane ALBIN	x				
Renaud DETOEUF	x				
Martine FERRERO	x				
David BOUSSEAU	x				
Christine COSENTINO	x				
Michel POGGI	x				
Nicole RYBAUT	x				
Martine CHAVONET	x				
Michel CHAMPOUSSIN	x				
Khedidja OUNIS VANPOUCHE	x				
Laurence GIRAUD	x				
Livia VERET		x	x	Fabienne AVENOSO	
Véronique TROCH		x			
Nicolas CROO		x	x	Christophe BRUNENGO	
Marianne GERMANO ORFAO	x				
Cyril BLANSCHÉ	x				
Nicolas REY		x			
Lucas CHAREF	x				
Fabienne AVENOSO	x				
Jean-Pierre PEGLION	x				
Thierry GRIMONT	x				
Brigitte SCOTTO LOMASSÈSE	x				
Jérôme BERETTI		x			
Christophe DECADI					
Eliane CAMOSSETTO MUNOZ	x				

Secrétaire de Séance : Lucas CHAREF**Rapporteur : Martine FERRERO****OBJET :** Candidature de la Commune au plan « Sobriété » lancé par la Région Sud

Dans le cadre de sa politique de transition énergétique, la commune de Sospel souhaite engager une réflexion stratégique sur la sobriété énergétique de son parc de bâtiments et d'équipements publics.

AR Prefecture

006-210601365-20250910-2025100906-DE
Reçu le 16/09/2025
Publié le 16/09/2025

Dans ce cadre, la Région Sud a adopté par délibération du 16 décembre 2022 un plan « Sobriété » comprenant l'engagement d'un marché d'accompagnement (marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage) des collectivités rurales de plus de 1500 habitants, qui vise à l'élaboration d'une stratégie de sobriété à l'échelle du parc de bâtiments et des équipements de gestion urbaine de la collectivité. Cet accompagnement sera réalisé par un bureau d'étude prestataire via la mobilisation d'un bon de commande émis par la Région qui en supportera les coûts. Cet accompagnement prend la forme d'une étude, dont l'objectif est de réaliser un plan d'actions hiérarchisées pour déployer les objectifs de sobriété dans la gestion du patrimoine public, il comprend 5 missions :

- Une mission préliminaire de cadrage réglementaire pour élaborer une synthèse des enjeux et aspects règlementaires qui s'imposent à la collectivité ;
- Une mission « connaitre » pour repérer, recenser et répertorier, mettre à jour les éléments de connaissance bâti et non bâti qui constituent le patrimoine ;
- Une mission « comprendre » pour caractériser l'offre fonctionnelle et les besoins des usagers et de la collectivité, rechercher et proposer des optimisations possibles ;
- Une mission « agir » pour proposer un programme d'action avec une double lecture : rentabilité / difficulté de mise en œuvre. Par action, construire une « fiche action » indiquant les objectifs à atteindre, les principaux éléments méthodologiques, les préalables, l'action dans le temps, un budget prévisionnel ainsi qu'un plan de financement.
- Une mission de capitalisation pour élaborer des fiches méthodologiques reprenant les principales étapes de la démarche, identifier les points de blocage, les difficultés et les solutions apportées, produire des références (les gains réalisés selon les actions menées) à l'échelle régionale.

La présente délibération a pour objet d'autoriser la commune à candidater à ce dispositif régional et à confier à Monsieur le Maire le soin de porter cette démarche, en lien avec les services de la Région. Cette assistance constitue une étape structurante pour anticiper la rénovation énergétique et optimiser la gestion du patrimoine communal.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L2121-29 et suivants ;

Vu le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET) adopté le 26 juin 2019 par l'Assemblée régionale ;

Vu le Plan Climat régional « Gardons une COP d'avance » adopté le 23 avril 2021 par l'Assemblée régionale ;

Vu la loi Climat et Résilience du 22 août 2021 et l'objectif du « Zéro Artificialisation Nette des sols » en 2050 ;

AR Prefecture

006-210601365-20250910-2025100906-DE

Reçu le 16/09/2025

Publié le 16/09/2025

Vu la délibération de la Région Sud du 16 décembre 2022 portant sur un plan « Sobriété » comprenant l'engagement d'un marché d'accompagnement (marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage) des collectivités rurales de plus de 1 500 habitants ;

Considérant l'engagement de la commune de Sospel en faveur de la transition énergétique et de la réduction de son empreinte environnementale ;

Considérant la nécessité de disposer d'un accompagnement technique et méthodologique pour établir une stratégie cohérente et ambitieuse de sobriété énergétique, à l'échelle de l'ensemble du parc de bâtiments et d'équipements publics de la commune ;

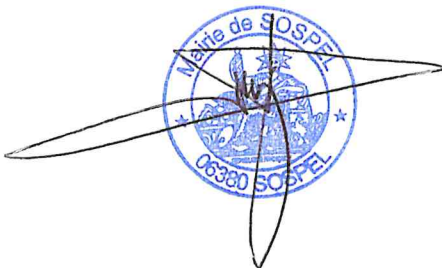
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Décide de solliciter l'accompagnement de la Région Sud – Provence-Alpes-Côte d'Azur au titre de l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) Sobriété ;
- Autorise Monsieur le Maire à déposer la candidature de la commune à l'AMO pour la réalisation d'un plan « Sobriété » lancé par la Région Sud ;
- S'engage, à collaborer pleinement avec l'équipe d'AMO, à fournir les données nécessaires à la réalisation de la mission, et à participer activement à l'élaboration de la stratégie de sobriété énergétique ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention bipartite Commune/Région afférent à ce dispositif et à entreprendre toutes les démarches nécessaires à la bonne mise en œuvre de cette assistance.

Ainsi fait et délibéré, l'an, mois et jour que dessus.

Votes		Commentaires
Pour	24	
Contre	00	
Absentions	00	

Le Maire,



Le secrétaire de séance

A black ink signature is written on the page, corresponding to the 'Le secrétaire de séance' position.